



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 21 janvier 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2026 : DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026 afin d'élire les conseillers municipaux et communautaires.

Tout citoyen français peut se porter candidat aux élections municipales et communautaires sous réserve de respecter les conditions de candidature. Dans les Hautes-Pyrénées **les déclarations de candidature pour le 1er tour seront ouvertes du lundi 9 février 2026 au jeudi 26 février 2026**. Elles seront reçues selon les modalités suivantes :

- **tous les jours** : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- **le jeudi 26 février 2026** : De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Les déclarations de candidatures doivent être déposées, impérativement sur rendez-vous, dans les lieux suivants, en fonction de l'arrondissement de la commune concernée (carte des Hautes-Pyrénées en annexe) :

- **Sous-préfecture d'Argelès-Gazost** (1, avenue Monseigneur Flauss, 65 400 Argelès-Gazost) ;
- **Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre** (4, avenue Jacques Soubielle, 65 230 Bagnères-de-Bigorre) ;
- **Préfecture des Hautes-Pyrénées** (4, place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes).

Les sous-préfectures reçoivent exclusivement les candidatures des communes de leur arrondissement.

La prise de rendez-vous en ligne est obligatoire pour chaque dépôt de liste. Les rendez-vous doivent être réservés via l'application RDV Préfecture, accessible sur le site <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-municipales-des-15-et-22-mars-2026/Elections-municipales-des-15-et-22-mars-2026>

En cas de difficulté pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter **le bureau de la réglementation générale et des élections** de la préfecture aux numéros suivants : 05 62 56 64 25 / 05 62 56 64 20

En cas de second tour, les déclarations de candidature devront être déposées dans les mêmes lieux que pour le 1er tour (sur rendez-vous) :

- **le lundi 16 mars 2026** : de 13h00 à 17h00 ;
- **le mardi 17 mars 2026** : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Pour les **communes comptant au moins deux listes candidates**, l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage sera déterminé par tirage au sort, le vendredi 27 février 2026 à 09h00 à la préfecture des Hautes-Pyrénées.

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    

ANNEXE :

Carte du département des Hautes-Pyrénées : découpage électoral

Découpages électifs

